Suite à la polémique soulevée par l'étude sur la dangerosité potentiel de la cigarette électronique parue dans 60 millions de consommateurs, Brice Lepoutre, président de l'Association Indépendante des Utilisateurs de Cigarettes Electroniques interpelle le rédacteur en chef du magazine de l'INC et dénonce un article partial et sans fondement scientifique.

"Monsieur le rédacteur en chef,

L'enquête publiée par "60 millions de consommateurs" sur la cigarette électronique, en détournant les données scientifiques connues à ce jour, génère actuellement des peurs infondées et risque de renvoyer au tabac des milliers de personnes qui sont passées à la cigarette électronique, et de décourager des millions de fumeurs de découvrir une alternative infiniment moins dangereuse que le tabac (dixit l' Office français de prévention du tabagisme
).

Si nous réagissons à votre publication, c'est qu'elle a suscité stupeur et incompréhension
chez l'ensemble des membres de notre association.
Une incompréhension qui n'est pas l'émanation d'un parti pris, puisqu'elle est partagée par un grand nombre de personnalités du monde scientifique, notamment par MM. Dominique Dupagne, Gérard Mathern, Jacques Le Houezec, Luc Dussart, Pr. Robert Molimard,

Jean-François Etter…

Quelle légitimité scientifique ?

Dans les faits, votre étude, qui va à l'encontre de toute la littérature scientifique connue.sur le sujet, ne répond à aucune des caractéristiques de rigueur scientifique et d'objectivité qu'on serait légitimement en droit d'attendre d'une institution dont la raison d'être est la protection des consommateurs.

Où sont vos protocoles de test ? Qui sont les scientifiques référents de l'étude ? Leurs déclarations d'intérêt ? Où sont les chiffres et les mesures exactes des substances que vous prétendez détecter dans la vapeur de la cigarette électronique ?

Pour information, le Dr Farsalinos qui étudie les effets de la cigarette électronique depuis des mois et qui s'est penché sur votre publication, relève que les taux que vous signalez dans votre article n'ont rien de significatifs et ne sont absolument pas cancérogènes aux valeurs que vous évoquez. Qui sont, dans ce cas, les scientifiques qui ont pu valider vos conclusions ?

Nous vous invitons formellement à communiquer publiquement ces informations dans les plus brefs délais afin de nous rassurer, et de rassurer vos lecteurs, quant au sérieux de vos travaux.

Quel objectif ?

Contrairement au dossier "UFC que choisir" sur la cigarette électronique, sorti une semaine avant le votre, et dont les conclusions sont plus étayées et beaucoup moins négatives
, vous, avez su choisir les mots qui font peur : cancérogène, métaux …

On peut donc légitimement s'interroger sur l'objectif réel d'une telle publication. Affoler l'opinion publique dans le but de faire un buzz médiatique ou préparer les consommateurs à une réglementation tellement stricte qu'elle ne pourra être respectée par aucun produit commercialisé actuellement en vue d'une interdiction de fait ?

Les utilisateurs de cigarettes électroniques que nous représentons n'ont jamais exprimé l'idée que celle-ci était inoffensive, seulement qu'elle permettait une réduction majeure de risques par rapport à la cigarette.

Votre article présente un défaut majeur : il ne tient pas compte du fait que les utilisateurs sont avant tout des fumeurs ou des ex-fumeurs. Doit-on comprendre que vous vous adressez aux consommateurs sans savoir qui ils sont ?

La cigarette électronique est une alternative à la cigarette et le fait même de ne pas en tenir compte dans votre article nous interpelle vivement.

Il est urgent que vous vous exprimiez publiquement sur le sujet car votre article dont seuls les éléments alarmistes ont été repris les médias, a influencé l'opinion publique, en laissant croire que la cigarette électronique était aussi dangereuse que la cigarette de tabac. Si ce n'était là votre intention, c'est indéniablement le résultat obtenu.

Nous attendons donc une réponse publique de votre part et tenons à votre disposition les cinq années d'expérience d'utilisation et de veille pour faire avancer les choses de manière constructive, neutre et indépendante.

Vous le devez aux vapoteurs qui pourraient retourner au tabac et aux fumeurs dissuadés de passer à la cigarette électronique suite à votre

publication. Dans le cas contraire,
"60 millions de consommateurs" pourrait donc s'avérer potentiellement cancérogène..."

Brice LEPOUTRE
Président de l'AIDUCE
Association Indépendante Des Utilisateurs de Cigarette Electronique